



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

SOCIÉTÉ FERROVIAIRE ET PORTUAIRE DE POINTE-NOIRE

MARS 2019

Créée en mars 2016, la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) acquière alors les actifs du site industriel de la Pointe-Noire. Site historiquement dédié à la manutention de minerai de fer, la SFPPN vise maintenant le développement et la diversification des activités industrielles du site et devient ainsi un acteur important du développement économique de la Côte-Nord, de la fosse du Labrador et de tout le Québec.

SFPPN se préoccupe des impacts environnementaux susceptibles d'affecter ses employés, ses partenaires d'affaires ainsi que la population de la région. Le développement économique doit donc s'inspirer des meilleures pratiques environnementales concernant la protection de l'environnement tant pour les générations actuelles que les générations futures.

SFPPN croit fermement que le développement économique durable passe par une gestion environnementale responsable. L'approche de SFPPN, appuyée par son conseil d'administration vise à aller au-delà de ses obligations légales, en étant régies par les principes directeurs suivants :

- Mener ses activités en conformité avec les lois et règlements applicables de même qu'avec les autres exigences auxquelles l'organisation souscrit et s'améliorer à partir de cette base;
- Fixer des objectifs et des cibles à atteindre afin d'améliorer de façon continue ses performances en matière d'environnement et allouer les ressources nécessaires à l'atteinte de ces objectifs;
- Sensibiliser les employés et les sous-traitants sur les politiques et procédures afin qu'ils se responsabilisent et s'impliquent en matière de protection de l'environnement;
- Exercer toute activité de manière responsable et préventive, de façon à minimiser voire éliminer les rejets dans l'environnement générés par ses opérations et, le cas échéant les gérer en conformité avec la réglementation;
- S'associer avec des sous-traitants, fournisseurs et partenaires d'affaires soucieux de l'environnement et exiger de ses sous-traitants d'appliquer un programme de gestion environnementale en accord avec la présente politique pour effectuer des contrats sur le site de SFPPN;
- Gérer les ressources financières et matérielles de façon écoresponsable en favorisant les produits, les technologies et les méthodes d'opération respectueuses de l'environnement et de la communauté;
- Communiquer régulièrement et de façon transparente avec le conseil d'administration, les employés et les communautés locales.

SFPPN veille à faire respecter la politique environnementale et à l'améliorer au cours des années.